Compte-rendu du Conseil de quartier Val-de-Grâce
Jeudi 11 mai 2023, 18h à 19h30
Mairie du 5e arrondissement, 21 Place du Panthéon
Salle Pierrotet

En présence de :
Edouard Civel, 1er Adjoint à la Maire
Benjamin Isare, 3ème Adjoint à la Maire
Anne Biraben, Conseillère de Paris
Philippe Bouchet, Conseiller d'arrondissement

Ordre du jour

État d'avancement des travaux du centre Jean Sarrailh (Crous)
- Jérôme MASCLAUX, Directeur Général, EPAURIF
- Émilie LEMAIRE, Directrice Adjointe de la construction, EPAURIF
- Rémy CHARBONNIER, Directeur de projet, EPAURIF
- Jean-Pierre BEGIN, Directeur de l'hébergement, CROUS
- Guillaume BORDIN, Architecte, Agence Lipsky-Rollet

Aménagement de la piste cyclable, Rue Saint-Jacques
- Hervé LAURENT, Chargé de mission vélo à la Direction de la Voirie et du Déplacement

Point sécurité et lutte contre les incivilités
- Blandine BOURDIN, Technicienne de Tranquillité Publique, DPMP
- Lassana TIMERA, Chef de Brigade, DPMP

Questions diverses

Benjamin ISARE, ouvre la séance à 18h, accueille le public, remercie de leur présence les différents intervenants et rappelle l'ordre du jour.

État d'avancement des travaux du centre Jean Sarrailh (Crous)

Jérôme MASCLAUX rappelle que le projet a déjà été présenté en Conseil de quartier avant le démarrage du chantier, et qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de rentrer dans les détails mais de faire un point d'avancement et pouvoir surtout répondre à toutes les questions.

Guillaume BORDIN présente les jalons importants de l'opération en cours. Il indique que les travaux de l'enveloppe du centre sportif universitaire sont actuellement en cours de finalisation. À partir de l'été, les travaux de mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la résidence et du centre sportif universitaire seront entrepris. La réouverture du centre sportif est prévue pour le 30 octobre 2023, suivie du démontage de la grue au début de l'année 2024. Après la réouverture du centre sportif à l'automne, les travaux d'aménagement des bureaux et la mise en place des charpentes de toiture pour soutenir le projet de surfaçade poursuivront. Des aménagements paysagers seront réalisés dans la cour anglaise donnant sur la rue Barbusse. Les travaux de réalisation de la surfaçade se poursuivront jusqu'à l'été 2024. Le choix des couleurs a fait l'objet d'un audit patrimonial et a été validé par les ABF. Cette colorimétrie est aujourd'hui figée.

Le système des ventelles mobiles pilotées par une station météo qui composera la surfaçade a fait l'objet d'un long débat concernant à la fois l'aspect technique et esthétique.

Sur l'aspect technique plusieurs riverains ont exprimé leur inquiétude quant aux nuisances sonores produites par le vent et par le grand nombre de moteurs qui desserviront ce système. Une inquiétude a été exprimée aussi par rapport à la consommation énergétique de ces moteurs et leur maintenance. Sur l'aspect esthétique les riverains désapprouvent le choix des couleurs (rouge et orange) de la façade et craignent l'effet miroir de la surfaçade quand toutes les ailettes sont fermées.

Guillaume BORDIN indique que la surfaçade se mettra en sécurité à partir d'une certaine vitesse du vent pour éviter des phénomènes de surpression ou de dépression. Il rassure que ce système ne produira pas de bruit. Compte tenu de l'implantation du bâtiment au croisement de deux axes très fréquentés, la question de la réflexion du vitrage a été étudiée en amont afin d'éviter des conséquences accidentogènes. La réflexion du vitrage sera contenue tout en restant suffisante pour répondre aux objectifs de performance recherchés pour la protection solaire.

Il passe ensuite à la problématique du rez-de-chaussée qui consiste à proposer une solution afin d'éviter toutes sortes d'occupation de l'espace devant les portes et apporter un peu de verdure à cet endroit. Il indique que la meilleure solution, en restant dans le périmètre de l'opération sans empiéter sur l'espace public, reste de mettre des jardinières renforcées par du gardiennage.

Benjamin ISARE intervient pour rappeler qu'à la dernière réunion publique d'il y a un an, il a été convenu de voir avec la Ville une possibilité de fermeture de l'accès sur l'espace public et de réfléchir à une vraie solution au problème de l'occupation du porche. Il trouve que la proposition de mettre des jardinières ne répond pas aux attentes voulues.

Jérôme MASCLAUX confirme qu'il y a eu des échanges avec les services publics mais qui n'ont pas abouti. En l'absence de nouvelles sur la progression éventuelle des réflexions sur ce sujet et puisqu'il s'agit du domaine de la collectivité la meilleure solution identifiée est la pose des jardinières. Il explique que le problème de fermeture et de végétalisation de l'espace public devant le centre est lié à des contraintes techniques, juridiques et budgétaires.

Edouard CIVEL indique qu'il sera impossible de planter des arbres au-dessus du RER et par conséquent il demande de ne plus montrer des arbres dans la présentation du projet. Sur la contrainte budgétaire, il souligne que la mairie est en train de voir si elle peut obtenir un budget pour l'aménagement de cette portion. Il ajoute qu'il y a un sujet d'arbitrage au niveau de la Ville concernant la fermeture de voie.

Eric Gontier trouve que l'accès des PMR au centre sportif va être compliqué et propose de créer deux accès de part et d'autre du centre au lieu d'un seul.

Guillaume BORDIN répond que la proposition s'inscrit dans la continuité des dispositions existantes, qu'elle est conforme à la réglementation sur l'accessibilité et qu'elle a été validée dans le cadre de l'obtention de la demande d'aménager un Établissement Recevant du Public.

Anne BIRABEN constate que le grand nombre de moteurs à installer sur la surfaçade est contradictoire avec la sobriété énergétique voulue et émet un doute quant au mode opérationnel de ces moteurs sur le long terme.

Aménagement de la piste cyclable, Rue Saint-Jacques

Hervé LAURENT présente les travaux en cours sur la rue Saint-Jacques entre la rue des Ursulines et la rue des Feuillantines. Il indique qu'afin de pouvoir créer des bouches d'égouts une emprise bloque actuellement la rue Saint-Jacques jusqu'au 19 juin. À partir du 20 juin une nouvelle emprise sera posée au niveau de la rue des Ursulines jusqu'au 10 juillet. Ces emprises perturberont l'accès aux différents parkings riverains sur cette partie de la rue.

Concernant la placette au 322 rue Saint-Jacques, les travaux sont retardés car le bâtiment doit être raccordé au réseau CPCU en octobre. Hervé LAURENT rappelle qu'il y aura des plantations d'arbres, des pavés enherbés et une fontaine Wallace au centre de cette place.

Une riveraine trouve inutile d'investir dans une fontaine Wallace qui coulera constamment sur un endroit où il n'y a aucun touriste.

Benjamin ISARE souligne qu'Eau de Paris est en train de développer la possibilité d'installer des boutons poussoirs pour adapter ces fontaines Wallace à l'économie d'énergie et d'installer des brumisateurs qui permettent de rafraîchir les passants en période de canicule et contribuent au bon maintien de la biodiversité.

Philippe BOUCHET demande si une étude a été faite sur le nombre de places de parkings qui disparaissent en accord avec le besoin des habitants.

Hervé LAURENT indique qu'entre la rue Soufflot et le Boulevard du Port Royal il y aura la suppression de 27 places de parkings payants mais les places GIG GIC passeront de 4 à 6 et il y aura beaucoup de stationnements vélos et de livraison.

Point sécurité et lutte contre les incivilités

A la question liée aux incivilités des vélos et des trottinettes, *Blandine BOURDIN* indique que malgré l'intervention de la police municipale sur 10 opérations de lutte contre les engins de déplacements personnels, le nombre de verbalisations ne diminue pas au fil du temps.

Benjamin ISARE trouve que par rapport aux bons résultats obtenus suite aux opérations de verbalisations contre les jets de mégots, il faut rester patient et positif. Il ajoute qu'à la demande de la Maire, la police municipale mène des opérations de verbalisations du respect du Code de la route principalement aux abords des écoles le matin et le soir. Il annonce qu'avec l'arrivée du beau temps, les opérations contre les tapages nocturnes et les terrasses vont bientôt commencer.

Questions diverses

- Les horaires autorisés sur les stationnements de livraisons.

Blandine BOURDIN précise qu'il existe deux catégories de livraison : les zones de livraison partagées, que vous pouvez reconnaître aux lignes pointillées et les zones de livraison sanctuarisées, qui présentent deux lignes continues. Ces zones qui sont réservées aux livraisons sont fonctionnelles 24h/24 et 7j/7. Il n'y a pas de restriction au niveau des horaires de livraison, à partir du moment où le livreur utilise un camion de moins de 12 mètres. Les zones de livraison partagées sont utilisées de 7h00 à 20h00 et elles peuvent être utilisées par les usagers de 20h00 à 7h00, en stationnement non payant.

- Les futures façades de l'ESPCI et la phase 2 des travaux.

Edouard CIVEL précise qu'il aura une réunion avec les services techniques concernant l'organisation de la phase 2 des travaux et qu'à l'issu de laquelle il proposera une réunion aux riverains.

-La mise en sens unique de la rue Berthollet et problématique de la circulation sur la place Moustaki.

Edouard CIVEL confirme qu'il n'y aura pas de modification sur la rue Berthollet. Quant à la place Moustaki il précise qu'il est en discussion avec les services de la Ville pour étudier la possibilité de réorienter la circulation d'une manière plus fluide et moins périlleuse.

La séance est levée à 20h